Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260901-77_2026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er septembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 20/08/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Éric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, , , Michel PANSART, Alain CABARET, Gilbert PHILIPPE, Isabelle LECLERCQ, Anne DURAND, Géraldine CARDIN

Secrétaire de séance : Alain CABARET

Absent excusé : Marc LEMARIé

Représentés : Anne-Sophie HOCQUET représentée par Hervé VAN PRAAG, Olivier LACHIVER représenté par Éric DROGUET

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

DELIBERATION N 77-2026 Rénovation énergétique allée des cailloux bleus - résultat consultation pour le diagnostic amiante

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans la cadre des travaux de Rénovation énergétique allée des cailloux bleus il convient de procéder au diagnostic de l'amiante avant le démarrage des travaux.

3 entreprises ont été consultées et ont apporté une offre telle que résumé dans le tableau ci-dessous /

ENTREPRISE	OFFRE DE BASE		
	MONTANT H.T.	TVA 20%	MONTANT T.T.C.
VERITAS	5 022,50 €	1 004,50 €	**6 027,00 €**
APAVE	5 010,00 €	1 002,00 €	**6 012,00 €**
PATUREL	5 300,00 €	1 060,00 €	**6 360,00 €**

A l'unanimité le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise APAVE pour un montant de 5 010 € H.T.

Fait à Plévenon, le 02/09/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le 03/09/2026